

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)

**Autres désignations commerciales**

5540027

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Reiniger

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG	
Rue:	Hammerbrookstrasse 97	
Lieu:	D-20097 Hamburg	
Téléphone:	+49 (0) 40 237210	Téléfax: +49 (0) 4023721 390
e-mail:	info@matthies.de	
Internet:	www.matthies.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: Xn - Nocif

Phrases R:

Inflammable.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, &lt;2% d'aromatiques

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08

**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 2 de 11

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
919-857-5	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	50 - <= 100 %
64742-48-9	Xn - Nocif R10-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066	
01-2119463258-33		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 3 de 11

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatiguée,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 4 de 11

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

###### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

###### Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

###### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

###### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Conseils supplémentaires

a sans limitation

b Fin de l'exposition voire fin du processus

c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées

d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

###### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

###### Mesures d'hygiène

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

###### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

DIN EN 166

###### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 5 de 11

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

DIN EN 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sur le solvant

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C):	non déterminé	DIN 19268
----------------------	---------------	-----------

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
------------------	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	110 °C
--	--------

Point de sublimation:	Aucune information disponible.
-----------------------	--------------------------------

Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
--------------------------	--------------------------------

:	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Point d'éclair:	24 °C	ISO 3679
-----------------	-------	----------

**Inflammabilité**

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %
----------------------------------	------------

Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %
----------------------------------	----------

Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
-----------------------------	--------------------------------

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	0,77 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
--------------------	------------------------	-----------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 6 de 11

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Viscosité dynamique:

Aucune information disponible. DIN 53019-1

Viscosité cinématique:  
(à 40 °C)

Aucune information disponible. DIN EN ISO 3104

Durée d'écoulement:  
(à 20 °C)

Aucune information disponible. DIN EN ISO 2431

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune information disponible.

Teneur en solvant:

Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:

non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 7 de 11

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1988)
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1989)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	4951 mg/l	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, &lt;2% d'aromatiques)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, &lt;2% d'aromatiques)

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 8 de 11

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	5

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-48-9	Hydrocarbures, C9 - C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	144,3	calculé	Other company data (

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3295
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 9 de 11

<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantités exceptées: E1

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 3295
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantités exceptées: E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 3295
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-D

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantités exceptées: E1

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 3295
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A224
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 10 de 11

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantités exceptées: E1  
 Passenger-LQ: Y344

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides combustibles.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,7,8,9,10,11,13,15,16.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IATA: International Air Transport Association  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level  
 WEL (UK): Workplace Exposure Limits  
 TWA (EC): Time-Weighted Average  
 ATE: Acute Toxicity Estimate  
 STEL (EC) Short Term Exposure Limit  
 LC50: Lethal Concentration

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Bremsenreiniger A2 20l (554 00 27)**

Date d'impression: 03.07.2019

Code du produit: 1100370

Page 11 de 11

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- 10 Inflammable.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: Méthode de calcul.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*